

**Cour administrative d'appel de Nantes, 20 juillet 2018, n° 16NT03687
(Responsabilité, Infection nosocomiale, Perte de chance, Préjudice,
Réparation, Hôpital)**

20/07/2018

"Dans le cas où une infection nosocomiale a compromis les chances d'un patient d'obtenir une amélioration de son état de santé ou d'échapper à son aggravation, le préjudice résultant directement de cette infection et qui doit être intégralement réparé n'est pas le dommage corporel constaté mais la perte de chance d'éviter la survenue de ce dommage ; que la réparation qui incombe à l'hôpital doit alors être évaluée à une fraction du dommage corporel déterminée en fonction de l'ampleur de la chance perdue".